

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
MURET

CANTON
MURET

Commune : LABASTI

Envoyé en préfecture le 10/03/2022

Reçu en préfecture le 10/03/2022

Affiché le

ID : 031-213102536-20220127-CCAS_22_04-DE



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
■ 27 JANVIER 2022

Membres

- en exercice :	12
- présents :	8
- votants :	8
- absents :	4

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept janvier à dix-huit heures trente, la commission d'aide sociale de la commune de LABASTIDETTE étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Olivier AUTHIE.

Date de convocation : 7 janvier 2022

N° 22-04

Objet

ADHESION UNCCAS

Etaient présents :

Olivier AUTHIE, Claire DE MATOS, Cécile MARTI, Maria URZAY AZNAR, Caroline PELISSIER, Fleurice RICARD, Francette DESCLINE, Hélène DAUBIAN.

Absent excusé :

Julie MARQUIS, Aline JUILLON MESNAGER, Salima HELHAL.

Absent :

Merlin TCHATCHOU TCHOUNDJE.

Madame Claire DE MATOS a été désignée comme secrétaire de séance.

22-04 - Adhésion UNCCAS

Le CCAS souhaite adhérer à l'Union Nationale des CCAS (UNCCAS).

L'UNCCAS fédère les CCAS/CIAS. Véritable tête de réseau, elle a pour vocation de représenter, animer et accompagner les CCAS/CIAS aux niveaux départemental, régional, national et européen.

Pour les structures de moins de 3150 habitants, la cotisation annuelle est forfaitaire : 73 € pour 2022.

La commission d'aide sociale, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

D'autoriser l'adhésion à l'UNCCAS,

De régler chaque année le montant de la cotisation fixée par l'Union.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président du CCAS,
Olivier AUTHIE